

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)  
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]  
Code du produit : S2-ECM

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : S2-ECM|700003785

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque un sévère irritation des yeux.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mentions de danger (GHS CA)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables H315 - Provoque irritation cutanée H319 - Provoque un sévère irritation des yeux H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques H350 - Peut provoquer le cancer H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (GHS CA)	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel antidéflagrant P242 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P314 - Demander un avis médical o consulter un médecin en cas de malaise. P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
N,N-diméthylformamide	N,N-Diméthylformamide / DMF / DMFA / formamide, N,N-diméthyl- / formdiméthylamide / formic acid diméthylamide / formyldiméthylamine / N,N-diméthylmethanamide / N,N-diméthylformamide / N,N-diméthylmethanamide / N-formyldiméthylamine / NSC 5356 / U-4224	n° CAS: 68-12-2	≥ 15 – < 25	Liq. Inflam. 3, H226 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation), H332 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:gaz), H332 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation:vapeurs), H331 Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 Muta. 2, H341 Canc. 1B, H350 Repr. 1B, H360 TSOC EU 1, H370 TSOC EU 2, H371 TSOC ER 2, H373
4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Méthylumbellifery β-D-glucuronide	4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-.beta.-D-glucopyranosiduronic acid; 4-Méthylumbellifery .beta.-D-glucuronide	n° CAS: 6160-80-1	≥ 1 – < 5	Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Température de stockage : 2 – 8 °C
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	30 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	N,N-Diméthylformamide
VEMP	5 ppm
Notations et remarques	Pc, C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	5 ppm

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
Notations et remarques	Skin (the substance that contribute significantly to the overall exposure by the skin route); IARC group 2A carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	15 mg/m <sup>3</sup>
	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver dam; eye & URT irr. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	10 ppm
Notations et remarques	Liver dam
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	15 mg/m <sup>3</sup>
	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver dam; eye & URT irr. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	15 mg/m <sup>3</sup>
	5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver dam; eye & URT irr. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Notations et remarques	Skin, Designated substance
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
Notations et remarques	Skin, Designated substance
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT LMPT	10 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	15 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver dam; eye & URT irr. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diméthylformamide
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Notations et remarques	Skin, Designated Chemical Substance
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection

<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de sécurité

<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié

<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Porter un équipement de protection respiratoire.

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Limpide
Odeur	: Caractéristique Légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
-----------------------------	--------------

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	1,05 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 1,05 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 1,05 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
DL50 orale rat	3010 mg/kg de poids corporel (BASF test, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 7 day(s))
DL50 orale	3000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3160 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	4720 mg/kg Source: ChemIDPlus
DL50 voie cutanée	3500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,85 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	4,7 mg/l/4h
ATE CA (oral)	3000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	4,7 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
pH	6,7 (4.0 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
pH	6,7 (4.0 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	475 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 28 jours)	238 mg/kg kw /jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	238 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

<b>N,N-diméthylformamide (68-12-2)</b>	
CL50 - Poissons [1]	7100 mg/l (EPA 600/3-75/009, 96 h, Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	13100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	> 1000 mg/l (DIN 38412-9, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: ECHA
NOEC chronique poisson	> 102 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	1500 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	1500 mg/l
LOEC (chronique)	3000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

<b>4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Méthylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)</b>	
CL50 - Poissons [1]	178,634 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
CE50 96h - Algues [1]	55,971 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 12.2. Persistance et dégradation

Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,9 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,3645 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,863 g O <sub>2</sub> /g substance
4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Méthylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	0,3 – 1,2 l/kg (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 56 day(s), Cyprinus carpio, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Test duration: 8 weeks)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,01 (Experimental value)
4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Méthylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,2668 Source: Quantitative Structure Activity Relation

### 12.4. Mobilité dans le sol

N,N-diméthylformamide (68-12-2)	
Tension de surface	35,5 mN/m (2520 °C)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,38 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
4-Méthyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Méthylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)	
Mobilité dans le sol	0,1211 Source: EPI Suite

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)





## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN2265	UN2265	2265	2265
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE	N,N-Dimethylformamide	N,N-DIMÉTHYL-FORMAMIDE	n,n-Dimethylformamide
<b>Description document de transport</b>			
UN2265 N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE, 3, III	UN2265 N,N-Dimethylformamide, 3, III	UN 2265 N,N-DIMÉTHYL-FORMAMIDE, 3, III (58°C c.c.)	UN 2265 n,n-Dimethylformamide, 3, III
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
3	3	3	3
			
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
III	III	III	III
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

N° ONU (TDG) : UN2265  
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L  
Quantités exemptées (TDG) : E1  
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 129

#### DOT

N° ONU (DOT) : UN2265

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable.  
IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).  
T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)  
TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150  
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203  
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242  
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 60 L  
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 220 L  
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

**IMDG**  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T2  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2  
N° FS (Feu) : F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU  
N° FS (Déversement) : S-D - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Delta – LIQUIDES INFLAMMABLES  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Point d'éclair (IMDG) : 58°C c.c.  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid. Flashpoint: 58°C c.c. Explosive limits: 2.2% to 16%. Miscible with water. May react violently with oxidizing materials.

**IATA**  
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L  
Code ERG (IATA) : 3L

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### N,N-dimethylformamide (68-12-2)

#### Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
---	--

### 4-Methyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Methylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)

#### Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
---	--

### N,N-dimethylformamide (68-12-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 4-Methyl-2-oxo-2H-1-benzopyran-7-yl-β-D-glucopyranosiduronic acid ; 4-Methylumbellifery β-D-glucuronide (6160-80-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-25-2025

### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

# Soleris® 2, E. coli Supplement (MUG)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

---

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.